



## Liquidation judiciaire + licenciement économique + preavis

Par **enitsurhc**, le **22/03/2013 à 13:47**

bonjour,rnrnl'association dans laquelle je travaille, est en liquidation judiciaire.rnNous sommes maintenant 13 employés a devoir partir en licenciement économique.rnEn ce qui me concerne, j'ai eu de mon employeur "le contrat de sécurisation" que je vais refuser.rnJ'attends maintenant ma lettre A/R de licenciement économique.rnMa question : j'ai trouvé un travail ( d'ou mon refus pour le CSP, c'est pourquoi je souhaite avant de commencer mon nouveau travail, m'inscrire a pole emploi comme licencié économique, afin de pouvoir au cas ou mon essai dans mon nouvel emploi ne marcherait pas, garder mes droits).rnMon nouvel employeur voudrait que je commence le + tot possible, mais quand puis-je partir de mon emploi actuel? a partir du jour ou je reçois ma lettre de licenciement?.rnj'espere avoir ete claire dans ma question.rncordialement

Par **Milie62**, le **20/08/2014 à 17:01**

Bonjour enitsurhcrn Un an après comment ca s'est passé. ? Vous avez pu signer votre contrat une fois la lettre reçu ou du attendre la fin du delai csp ?